

LES ÉTAPES D'UN INVESTISSEMENT EHPAD



- 1)** Tout commence par une simulation afin de déterminer si il est préférable d'investir en LMNP (ancien généralement afin de se constituer une rente si vous disposez d'un capital) ou en CENSI BOUVARD (si vous avez moins de 60 ans et souhaitez faire un crédit partiel ou total pour l'acquisition de votre chambre en EHPAD).
- 2)** Après validation avec les conseillers d'EHPAD INVEST de votre simulation et du bien qui vous intéresse, nous signons un contrat de réservation (neuf) ou une promesse de vente (ancien).
- 3)** Vous disposez d'un délai de rétractation de 10 jours et d'une condition suspensive d'obtention du prêt.
- 4)** Après obtention du prêt ou déblocage des fonds chez le notaire de l'opération (avec ou sans l'assistance de votre notaire), vous devenez propriétaire de votre chambre médicalisée avec ses meubles et signez le bail commercial chez le notaire qui engage le gestionnaire à vous verser les loyers tous les trimestres.
- 5)** Les loyers commencent à vous être versés tous les trimestres (Janvier, Juillet, Octobre et Décembre). Le premier loyer est prorata temporise vis à vis de la date de signature chez le notaire.
- 6)** Dans le cadre du neuf, une date maximum de livraison vous est donnée dès la signature du contrat et le promoteur est engagé sous peine de pénalités de retard.